



Contact Mairie :

Téléphone : 05 53 61 13 06

mairiedecausedeclerans@wanadoo.fr

www.causedeclerans.fr

Jours et heures d'ouverture : Lundi et Mercredi 09 h 00 - 12 h 00

Vendredi 14 h 00 - 17 h 30

Comité de Rédaction : Marie-Christine TORRES, Bruno MONTI, Laurent BARBAT

Le Mot du Maire

Chères Cléranaises, Chers Cléranais,

L'été est là et, avec lui, son lot de manifestations festives dont beaucoup étaient absentes depuis plus de deux ans en raison des mesures restrictives mises en place lors de la gestion de la crise sanitaire.

Portées par les associations locales et soutenues par la municipalité, elles sont la promesse de bons moments passés ensemble dans notre commune qui se veut vivante et animée, reflet d'un réel dynamisme retrouvé.

Ces festivités constituent également un prélude aux vacances d'été qui, je l'espère, vous seront bénéfiques dans le partage, la quiétude familiale ou, simplement, le fait de changer d'air ou de rythme. Cette saison estivale, qui se confirme être très chaude et sèche, nous obligera à une certaine vigilance et prudence, particulièrement vis-à-vis des départs de feux et des dangers d'incendies et aussi vis-à-vis des usages de l'eau et, plus précisément, l'eau potable dont il faudra savoir être économe.

En ce qui concerne les affaires municipales, un point important est à souligner : c'est le choix fait par le Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes communales pour l'année 2022 et de fonctionner sur la base d'un budget constant semblable à l'année dernière.

Les besoins de financement des nouvelles dépenses d'investissements sont couverts, en grande partie, par les subventions provenant du Conseil départemental de la Dordogne et de fonds structurants de l'État. Ceux-ci nous ont permis de finaliser les travaux d'amélioration et de modernisation de nos infrastructures. Une synthèse de ces travaux vous est présentée en page suivante.

Il y a cependant un point noir au tableau que je ne peux passer sous silence, un gros point noir : la collecte des ordures ménagères et sa gestion par le SMD3. Nous n'en avons jamais autant parlé dans nos foyers et au Conseil municipal depuis que la commune a perdu cette compétence, celle-ci ayant été déléguée par la Communauté de Communes au SMD3.

Que ce soit par les incohérences, les manquements, les dérives tarifaires, le manque de clarté et l'autoritarisme borné des mesures mises en place ou à venir, je ne peux que me faire l'écho de nombreux élus de notre Communauté de Communes qui ne cachent pas que le système imposé est un fiasco. C'est

pourquoi, dès la rentrée de septembre, les élus communautaires saisiront les instances du SMD3 pour faire que ce service redevienne un vrai service à la population, un service public équitable, pratique et efficace. Bien sûr, vous serez tenus informés de l'évolution de ce dossier dans les mois qui viennent. Pour terminer mon propos, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une belle fin d'été à la lecture de notre bulletin municipal.

Carnets

Naissances

- Mia BESSE

Ils nous ont quittés

- LAVILLE Marie née GONTHIER
- SAUVAGEON Louis
- CHAUVEAU Yvonne née CHARTRAND
- CHAUME Lydie née TRAVINSKI
- DE VENTE Pierre
- GREZEL Yvonne née LAPARRE

Le Maire
Bruno MONTI

Les travaux de la commune

Plusieurs chantiers ont été mis en œuvre au cours de l'année 2022 ; ces travaux répondent aux besoins d'amélioration ou de rénovation de certaines infrastructures notamment sur voirie et bâtiments. Ils ont tous donné lieu à des demandes de subventions pour lesquelles nous avons eu des retours positifs.

Travaux	Dépenses engagées HT	Subventions DETR (État) HT	Subventions CD24 HT	Part communale HT
Voirie : Route de Leycot-Bénéventie	36 481,30 €	10 944,39 € 30%	9 120,32 € 25 %	16 416,59 €
Mairie : Isolation thermique	16 030,73 €	4 809,22 € 30%	4 007,68 € 25%	7 213,83 €
Mairie : Lieu de consultation des Archives	6 154,89 €		En cours : Demande : 2 461,00 €	

Voirie :

- Route de Leycot-Bénéventie : ces travaux réalisés par l'entreprise ETR sont programmés pour le mois de septembre 2022.

Bâtiment de la Mairie :

- Les travaux de rénovation énergétique et d'isolation thermique du 1er étage ont été réalisés au printemps et sont maintenant terminés.
- La création d'une salle annexe, au rez-de-chaussée, réservée à l'archivage et à la consultation des documents est en cours de finalisation. Les travaux de maçonnerie des murs et du sol sont réalisés par nos agents communaux. La touche finale, isolation thermique et électricité, est prévue pour le mois d'octobre prochain.



Travaux en salle annexe :
Perçage du mur séparatif entre salle de réunion et nouvelle salle d'archives.



Pose d'une rampe d'accès.

Le ramassage scolaire

Depuis le début de cette année, le hameau de Bénéventie est desservi par le ramassage scolaire en bus pour les enfants allant au collège de Lalinde.

L'arrêt est fixé au croisement des routes de Bénéventie et de Leycot. La municipalité a fait construire un abribus par les agents communaux et fait poser la signalisation réglementaire.



Ce nouvel arrêt vient compléter ceux déjà existants sur le circuit N° 5 du collège, à savoir :

- Bourg de Clérans (salle des fêtes)
- Bourg de Cause (parking du presbytère)
- Le Tuilier
- Crocherie

R.P.I. - École primaire

La commune de Cause de Clérans est membre d'un R.P.I. (Regroupement Pédagogique Inter Communal) avec les communes de Baneuil et Couze-Saint-Front :

Pour les inscriptions, notre école de référence est Baneuil.

Pour l'année scolaire 2021/2022, nous avons 21 enfants scolarisés au R.P.I. : 8 à Baneuil de la TPS (Toute Petite Section) à la GS (Grande Section) et 13 enfants à Couze-Saint-Front du CP au CM2.

D'une façon plus générale, la pérennité du R.P.I. est assurée par un nombre d'enfants sans cesse renouvelé. Aujourd'hui, ils sont 44 entre 0 et 12 ans à habiter notre commune.

Population

Le prochain recensement de la population par l'INSEE aura lieu au mois de janvier et février 2023 ; un agent recenseur aura la mission de recueillir les données individuelles de chaque foyer de la commune.

Une information spécifique vous sera transmise préalablement.

Campagne d'élagage

Dans le cadre du déploiement de la fibre par la société CIRCET, une campagne d'élagage sera menée au mois de septembre prochain pour dégager le réseau filaire de téléphone (Orange) : poteaux et câbles téléphoniques.

En bordure de voies communales, l'opération sera réalisée par le service « Voiries » de la Communauté de Communes ; sur voies privées, la charge en revient au propriétaire.

Risque de feux de forêts et de végétation

La préfecture communique :

« Au vu des conditions météorologiques actuelles, le département de la Dordogne a été placé en **risque de feux de forêt au niveau « risque sévère »** par le Service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne (S.D.I.S.)

En conséquence le préfet de Dordogne décide de prendre les mesures suivantes :

1) Circulation sur les voies forestières

- **Interdiction de circulation et de stationnement des véhicules à moteur sur les voies forestières entre 14 h et 22 h.**

Cette interdiction de circulation ne s'applique pas :

- **Aux propriétaires ou exploitants agricoles et forestiers et à leurs ayant-droit et ayant-cause ;**
- **Aux missions de service public.**

2) Activités forestières et agricoles interdites entre 14 h et 22 h dans les massifs forestiers de plus d'un hectare.

Cette interdiction ne concerne pas :

- **Les tâches d'entretien et de nettoyage afférentes aux activités d'exploitation forestière qui peuvent se poursuivre **moteur arrêté jusqu'à 15 h.****

Gestion de l'eau

Fontaine de Clérans

L'eau de la fontaine de Clérans a fait l'objet d'une analyse de contrôle le 8 juin dernier. Celles-ci révèlent que cette eau est conforme et propre à la consommation.

À ce jour, son débit reste constant.



Restrictions

Des mesures de restriction, concernant les prélèvements dans les cours d'eau ou les nappes phréatiques, ont été mises en place par la préfecture de la Dordogne. Est concerné par ces mesures le bassin de la Louyre, pour notre commune ; son affluent la Sérrouze, au Nord, est en interdiction totale de prélèvement à usage d'irrigation.

Le bassin du Clérans, intégré dans le bassin de la Dordogne aval, n'est pas concerné à ce jour par ces mesures restrictives. Toutefois, il convient d'être vigilant et économe en cette période sèche qui risque de se prolonger au moins jusqu'à l'automne. Cela concerne autant l'eau superficielle que les eaux souterraines pour l'usage d'arrosage et pour l'utilisation de l'eau potable à d'autres fins que l'alimentation humaine ou animale. L'origine de l'eau étant la même, certaines sources ne sont pas inépuisables.

1er Mai 2022 : Omelette à l'aillet

Organisé par l'association Fêtes et Loisirs et le Club des Aînés Ruraux et renouant avec la tradition, la fête du 1er Mai 2022 a été l'occasion de se retrouver entre villageois autour d'une omelette à l'aillet partagée par tous.

La salle des fêtes avait fait le plein de convives avec quelques 130 inscrits. La bonne ambiance était de nouveau parmi nous, sans contrainte sanitaire et autres restrictions.

Mais comme on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, nos cuisinières bénévoles étaient attentives aux désirs de chacun : omelette baveuse, bien cuite, un peu d'aillet, pas trop de ci un peu de ça ! Et tout cela s'est fait dans la bonne humeur !



25 juin 2022 : Fête de la Saint Jean à Cause

Organisée par l'association Fêtes et Loisirs, ce sont près de 200 personnes qui se sont retrouvées, ce samedi 25 juin, au bourg de Cause pour cette fête de la Saint Jean. Celle-ci marque la fin du printemps et le début de l'été. Ce sont les journées les plus longues du calendrier, idéales pour les festivités.

L'embrasement du bûcher est le point d'orgue de cette soirée conviviale et familiale où petits et grands jouent avec le feu. Cette tradition d'abord païenne dédiée au culte du soleil fut, plus près de nous, sacralisée autour de la nativité de Saint Jean Baptiste.

Dans le monde entier, c'est une institution. Par exemple en Lorraine, c'est une roue de feu qui descend de la colline et termine sa course dans la Moselle ; en d'autres régions, ce sont chants et danses autour du feu. Mais partout, c'est l'occasion d'une belle soirée clôturée par un brillant feu d'artifice.



3 Juillet 2022 : Journées « Happy Day ».

Sur la page suivante, vous trouverez quelques informations sur cette belle journée consacrée au bien-être.

14 Juillet : Pique-nique du Club des Aînés Ruraux

C'est sous un soleil de plomb que ce sont déroulées, cette année, les festivités de la Fête Nationale. À Cause de Clérans, le traditionnel pique-nique du 14 juillet a eu lieu à la salle des fêtes du village, faute de pouvoir le faire dans les bois. C'est dans la bonne humeur que nos anciens et nos amis britanniques ont assuré l'ambiance joyeuse de la fête.



Vie associative

3 Juillet 2022 : Journée « Happy Day »

C'est le 3 juillet dernier qu'a eu lieu le 1er Festival du « Bien-être », appelé « Happy Day », organisé par l'association « La Roche », sous l'égide de la présidente Sandra Guérin et de Virginie Lobstein, secrétaire – trésorière de l'association, habitante de notre commune. L'association « La Roche » a pour vocation de financer des activités diverses à des jeunes en difficulté, comme des visites culturelles, des activités sportives, de loisir et de détente. L'association est un regroupement de familles hébergeant des jeunes, certains étant placés par l'aide sociale à l'enfance.

« Une journée de bonheur, de bien-être, une journée de soleil et de sourires ! »

Il n'est de meilleure explication que celle fournie par les organisateurs de cette journée où chacun a pu trouver des prestations de qualité, tester les effets des produits artisanaux proposés pour améliorer la santé, etc. !

Contact : Association LA ROCHE Virginie : 06 07 38 13 05



La journée « Happy Day » a rassemblé des intervenants de tous horizons, dont quelques cléransais, de multiples secteurs : prestataires de médecine douce, de loisirs, associations, producteurs, artisans, qui se sont faits connaître et ont animé notre village. Un soleil radieux, une buvette pour se rafraîchir à l'ombre, tout ce qu'il faut pour rester « zen ».



Vie associative

16 juillet 2022 : Soirée du Peytau

Organisé par l'Amicale du Peytau, un repas-grillades était organisé dans les jardins de la Mairie ; une centaine de convives étaient réunis autour d'un barbecue bien garni.

30 - 31 juillet 2022 : Fête de Clérans

La traditionnelle fête annuelle de la Commune a repris vie, après deux ans d'arrêt forcé. Pour couvrir ces deux jours de festivités, l'équipe rédactionnelle était sur place, et particulièrement notre « photographe reporter » au féminin.

La journée de samedi commence de bonne heure, avec le déballage des vendeurs du vide-greniers. Ceux-ci, beaucoup moins nombreux que lors des éditions précédentes, avaient le mérite d'être principalement de Cause de Clérans, pour démarrer, même modestement, cette matinée de fête.

Dans le jardin de la mairie, les stands de tir à l'arc animent le quartier.



Une cible, un arc, des flèches et un ballon sont les ingrédients indispensables du Foot Darts et vous complétez la recette avec quelques joueurs !



Et quelques futurs champions.



Vie associative

De la bière, une banda, le tout servi entre amis sur la place du village vous feront passer quelques heures inoubliables.



Au repas du soir, plus de 600 convives se partagent entrecôtes, frites et autres grillades. A 11h, les feux d'artifice illuminent le ciel cléranaï. Ceux-ci sont entièrement financés par la collecte de fonds qui a été faite auprès de la population.

Enfin, la nuit de fête se poursuit sous les flonflons de la Banda des Bleuets, pour le plus grand plaisir des couche-tard.



Après une bonne nuit de sommeil, parfois très courte, et une messe à l'église de Cause pour entamer cette deuxième journée, rendez-vous est pris pour le concours de pétanque.

Une trentaine d'équipes se présente pour les inscriptions et ... que le meilleur gagne !



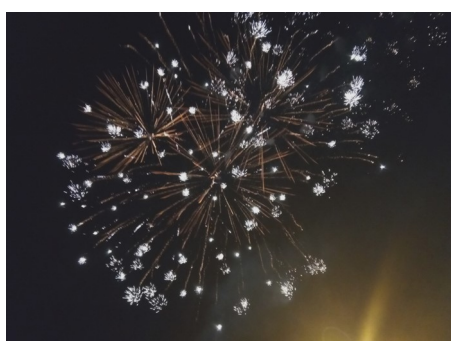
Vie associative



Les vainqueurs du tournoi deux adultes et deux jeunes de 12 et 13 ans, tous Cléranais !
Félicitations de la part du Comité organisateur et de la municipalité.

Que les esprits chagrins se rassurent, l'alcool n'est pas pour les enfants mais pour les parents qui étaient présents !

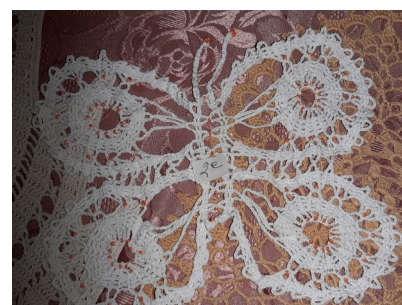
Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Vie associative



Les créations de nos aînées du Club de l'Espérance-Ainés Ruraux



Pastels et Art créatif de l'atelier « Le Dé d'Argent »



Faites moi un
cygne



Les parapluies de
Clérans



Et nos dévouées « crêpières »



Un Cléranaïs à l'honneur : Yves LESCOMBE

Lors d'une cérémonie présidée par M. Jonathan PRIOLAUD, Maire de Bergerac.

C'est dans les jardins de l'Orangerie que Yves LESCOMBE a reçu, le 1er avril dernier, le diplôme permettant la remise de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.



Le 7 Mai 2022, à l'occasion d'une remise de décoration dans la commune de Nanthiat (Dordogne), notre ami Yves LESCOMBE était parmi les récipiendaires. Des mains du représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, il a reçu la Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif.

18 juillet 2022

C'est à Saint-Capraise de Lalinde, sous un soleil de plomb, que durant une cérémonie en hommage à Pierre REBINGUET, notre fidèle Cléranaïs, Yves LESCOMBE, a reçu des mains du Général Xavier SAUVAGEON, la Médaille de la Défense Nationale avec attaches « essais nucléaires ». La cérémonie s'est déroulée en présence de M. le Sous-préfet de Bergerac ainsi que M. Bruno MONTI, Maire de Cause de Clérans et de nombreuses autres personnalités.

